

**Morre : subvention à l'Office Public Municipal de Besançon
pour la réalisation d'un local d'activités**

Rapporteur : M. Vincent FUSTER, Vice-Président

AVIS			
Commission n°2		Bureau	
séance du 09/04/04	favorable	séance du 04/06/04	favorable

Inscription budgétaire	
BP 2004 Imputation : 65715-90	Montant : 9 146,95 €

Le contexte :

Il s'agit d'un renouvellement de subvention accordée en 2001 et devenue caduque en décembre 2003, le délai de validité de la subvention de 2 ans ayant expiré.

La commune de Morre a sollicité l'OPHLM de Besançon dans le but d'acquérir et de transformer une maison située en plein centre du Village à proximité de l'Eglise et des principaux commerces. La demande de la commune portait sur la création de logements et sur la création de locaux pour accueillir des activités. Cette double demande a pour objectif d'apporter des éléments de dynamisation en vue de maintenir au moins ses habitants et de veiller à son développement.

Rappel du projet :

L'OPHLM envisageait le projet suivant :

- Démolition d'une partie de la maison, contiguë à l'église et rétrocession de l'emprise ainsi libérée à la commune pour réalisation d'un petit espace public en centre de village, à côté de l'église
- Démolition de la charpente actuelle et construction d'une nouvelle toiture, y compris pour la pharmacie pour la cohérence du projet
- Réalisation de logements sociaux et du local d'activités
- Traitement homogène de toutes les façades
- Réalisation des garages, de places de stationnement et petite cour derrière la maison pour l'accès des véhicules

Le coût total de l'opération s'élevait à 3 248 796 FF, soit 495 276 €.

L'OPHLM de Besançon avait donc sollicité le District à double titre :

- Dans le cadre de sa compétence en matière d'habitat, la commission Habitat ayant proposé de reconduire son engagement financier de 40 000 FF, soit 6 097,96 €
- Dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique, et plus précisément de son dispositif de soutien à la revitalisation des centres-bourg, le Conseil avait alors décidé d'octroyer une subvention de 60 000 FF, soit 9 146,94 €.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la reconduction du financement de 9146,95€ accordé en 2001 à l'Office Public Municipal de Besançon, dans le souci du respect des engagements pris.

Pour extrait conforme,

Le Président